

Le service d'action gerontologique

Le Service d'Action Gérontologique réaffirme la volonté du CCAS d'orienter sa politique sociale en faveur des personnes âgées. Il est composé de deux secteurs d'activités : - Le Centre Local d'Information et de Coordination, labellisé niveau III - L'aide légale.



Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

Vous avez une question au sujet de l'aide aux personnes âgées ou handicapées ?

- Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) a été conçu pour y répondre. Ce service vous accueille, vous écoute, vous informe et vous conseille au sujet des diverses prestations proposées par le CCAS et structures associatives ou privées, telles que le maintien à domicile, l'entrée en établissement ou encore les dossiers relatifs à l'aide sociale, ainsi qu'à l'allocation personnalisée à l'autonomie (A.P.A.).
- Grâce à une documentation très complète et un partenariat avec les services et associations, le C.L.I.C. de Toulon est un service qualifié et spécialisé pour répondre aux besoins et faciliter les démarches des personnes âgées.
- Il est labellisé de niveau III et représente le maillon essentiel de la politique gérontologique du CCAS

Missions :

Le CLIC grâce à ses agents d'information

- Accueille sans rendez-vous, informe et oriente vers les services de maintien à domicile, les établissements d'hébergement, et sur les aides financières (aide sociale, APA),...
- Détient et met à la disposition des usagers une documentation (brochures, dossiers, plaquettes) relatifs aux services de maintien à domicile et aux établissements d'accueil.

Il propose également des conférences, tables rondes et promenades thématiques afin de renforcer le lien social et favoriser la pratique d'activités préventives du vieillissement.

Pour prolonger l'autonomie et soutenir santé et qualité de vie à domicile le plus longtemps possible, l'Agence Nationale de santé publique s'attache à renforcer les connaissances sur le bien vieillir des personnes âgées. Découvrez leurs nouveaux supports.

Il organise la Journée Mondiale de la Maladie d'Alzheimer en partenariat avec le tissu associatif et institutionnel.

Depuis 2012, il porte la Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA). Ce dispositif vise à renforcer l'articulation des intervenants sanitaires, sociaux et médico-sociaux pour la personne âgée en perte d'autonomie fonctionnelle et ses aidants, afin de simplifier les parcours de soins et de service, réduire les doublons d'évaluation et les ruptures de continuité dans les interventions. Le pilote de la MAIA coordonnateur du réseau partenarial, a pour fonctions principales de faciliter et de promouvoir l'intégration des services de soins et d'aides en direction de la population cible du dispositif MAIA

Le CLIC grâce à son équipe médico-sociale

- Évalue et coordonne toute situation médico-sociale relative à la personne âgée isolée, présentant une problématique médico-sociale et signalée par les acteurs sociaux, l'entourage familial ou le voisinage etc.
- Organise des visites médico-sociales à domicile.
- Élabore, met en œuvre les plans d'aides personnalisés.

L'aide légale

Missions :

Ce service apporte une réponse à toute demande émanant des personnes âgées, handicapées et de leur famille, dans le cadre des aides pouvant être accordées par le Conseil Général.

Il accueille les personnes, écoute leurs demandes, analyse les problématiques et propose des solutions concrètes.

Au titre des personnes âgées

Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) dans le cadre du domicile ou de l'hébergement

- Hébergement et restauration en résidences foyers logements
- Portage de repas à domicile
- Entrée en établissement temporaire ou définitif
- Accueil familial chez des particuliers
- Aide à domicile au titre de l'aide sociale...
- Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA). Plus d'informations

Au titre des personnes handicapées

- Entrée en établissement
- Soutien à l'autonomie
- Accueil familial chez des particuliers
- Aide à domicile au titre de l'aide sociale et du handicap
- Allocation Compensatrice pour tierce personne (renouvellement)

Accéder au site de la Maison Départementale des Personnes Handicapées

Au titre des compétences CCAS / ETAT

Pour les personnes ayant leur domicile de secours à Toulon

- Obligation alimentaire extérieure (métropole et DOM)
- Notifications extérieures (métropole et DOM)
- Décisions de la Commission Départementale d'Aide Sociale du Var
- Décisions de la Commission Centrale de l'Aide Sociale...

Alerte canicule

- Accédez à la démarche, pour vous inscrire !

En savoir plus

Du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

**100, rue des remparts
83000 Toulon**

Secrétariat

De 8 heures à 12 heures et de 14 à 17 heures

Tél. 04 94 24 65 16 / Fax. 04 94 92 45 06

actiongerontologique@ccas-toulon.fr [1]

Centre Local d'Information et de Coordination

De 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 45 à 17 heures

Tél. 04 94 24 65 25

clic@ccas-toulon.fr [2]

Réseau Mistral

Lignes de bus : 8, 18, 3 et 5.

Pour plus d'informations sur les horaires, consulter le site du Réseau Mistral. [3]

▶ [Dépliant CLIC.pdf \(p 814.93 Ko\)](#) [4]

▶ [Livret d'accueil et règlement de fonctionnement CLIC \(p 1.13 Mo\)](#) [5]

Contacts -

➤ [TOUT L'ANNUAIRE \[6\]](#)

Mairie de Toulon

Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

[1] <mailto:actiongerontologique@ccas-toulon.fr>

[2] <mailto:clic@ccas-toulon.fr>

[3] http://www.reseaumistral.com/horaires/index.asp?rub_code=23

[4] https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/depliant_clic_2019_valide.pdf

[5] https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/2019_02_livret_daccueil_de_fonctionnement_clic.pdf

[6] <https://www.toulon.fr/annuaires>